



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

Le Ministre

No. **IGF-BM/Divers/02-20/184**

Port-au-Prince, le **10 FEV. 2020**

**MÉMORANDUM
AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES
ORGANISMES AUTONOMES ET ENTREPRISES PUBLIQUES (OAEP)**

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) tient à rappeler aux Organismes Autonomes et Entreprises Publiques (OAEP) que l'Inspection Générale des Finances (IGF) a pour mission de garantir les intérêts de l'État notamment en assurant la surveillance des placements de capitaux publics (actions, obligations ou tous autres véhicules financiers), ce, conformément à l'article 14 du Décret du 17 mars 2006 créant l'IGF.

Aussi, afin d'assurer une meilleure gestion des deniers publics et de contribuer à la sauvegarde des intérêts de l'État, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) demande aux Directeurs Généraux des Organismes Autonomes et Entreprises Publiques (OAEP) et toutes autres institutions publiques impliquées dans la gestion des placements de capitaux publics de soumettre à l'Inspection Générale des Finances (IGF) toutes les informations financières y relatives au cours de cinq (5) derniers exercices fiscaux (2014 à 2019) dans un délai ne dépassant pas **le 15 avril 2020**.

Le MEF remercie les Directeurs Généraux des Organismes Autonomes et Entreprises Publiques de leur attention et leur renouvelle sa franche collaboration.


Joseph **JOUTHE**